

TRANDOVERTES – 1^{ère} EDITION – DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024

Manifestation organisée par l'association Rotary Club Divona Cahors en partenariat avec les Rotary Clubs de Cahors Doyen, Figeac, Saint-Céré et Souillac.

En faisant acte d'inscription, les participants reconnaissent avoir pris connaissance de ce règlement et d'en accepter les termes.

Règlement trails 23km (750 m D+) - 15km (430 m D+)

Catégories :

23 km: ouvert à partir de Espoir (né avant le 31/12/2005).

15 km: ouvert à partir de Junior (né avant le 31/12/2007).

Nota : Les parcours ne permettent pas l'accueil d'athlète en fauteuil. Ils sont conformes au règlement de la fédération nationale d'athlétisme (FFA).

Inscriptions :

En ligne sur chrono-start.com

A la Brasserie Le Bordeaux situé 15 Bd Léon Gambetta 46000 Cahors le samedi 21 septembre de 9h00 à 19h00 + RETRAIT DES DOSSARDS (pièce d'identité requise)

Sur place le dimanche matin sur le site Antinéa à Douelle (46) + RETRAIT DES DOSSARDS (pièce d'identité requise) jusqu'à 30 minutes avant le départ de la chaque trail.

Horaires :

Trail 23 km : départ 9h00 site Antinéa Douelle (46)

Trail 15 km : départ 9h30 site Antinéa Douelle (46)

Licence / certificat médical :

⇒ *Règlementation running (modifiée par le Comité Directeur du 7 juin 2019)*

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

☞ d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (*Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées*);

☞ **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**

- Fédération des clubs de la Defense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

NB : les licences FFCO et FFTRI ne sont plus acceptées.

☞ ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

Frais d'engagement :

Trail 23 km : 20 € (hors commission pour inscription sur chrono-start)

Trail 15 km : 15 € (hors commission pour inscription sur chrono-start)

Nota : en cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Chronométrage :

Chrono-start assurera le chronométrage au moyen de puces électroniques à fixer sur la chaussure tout le long de la course. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de la course. La non-restitution de la puce à l'issue de l'épreuve entrainera une facturation de 10 € au concurrent.

Dossard :

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur la poitrine pour être visible.

Trail 23 km : dossard bleu

Trail 15 km : dossard jaune

Nota : toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout concurrent porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

Ravitaillement : Les trails sont effectués en semi-autonomie avec 2 ravitaillements sur le parcours du 15 km et 3 ravitaillements sur celui du 23 km + collation au départ et à l'arrivée.

Ecoresponsabilité

L'organisateur des Trandovertes est engagé dans une démarche écoresponsable. Par conséquent:

Aucun gobelet à usage unique ne sera distribué. Pour profiter des boissons lors des Ravitaillements, les concurrents doivent emmener leur gobelet.

Des poubelles seront présentes à chaque ravitaillement pour que les concurrents puissent jeter leurs déchets.

Les concurrents s'engagent à garder avec eux leurs déchets entre les ravitaillements et à ne rien laisser dans la nature.

Enfin, pour préserver l'environnement, il est interdit de sortir des sentiers balisés. Chaque concurrent s'engage à rester sur le chemin prévu.

Récompenses :

Remise d'un lot à chaque participant.

Récompenses aux 3 premiers H/F de chaque trail et aux premiers de chaque catégorie H/F

Sécurité :

Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique.

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence.

Une antenne médicale sera présente à l'arrivée.

Fermeture par un serre-file sur chaque parcours.

Un numéro d'appel d'urgence sera fourni à chaque participant.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement.

Responsabilité civile :

L'association est couverte par une Multirisque Association auprès de AXA n° 7534162004.

Conditions générales :

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.

N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.

Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse.

Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).

Enfin les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les vols ou dégradations d'affaires personnelles sur le site.

Annulation des courses :

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

RGPD :

Les concurrents sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichier informatique dont les données leur sont accessibles et modifiables.

Sur demande, les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de la course.

Par ailleurs, les participants autorisent, à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans

sans que cette reproduction puisse avoir un but commercial.

Règlement Randonnée 13 km (360 m D+)

Catégories : ouvert à partir de Junior (né avant le 31/12/2006).

Horaire :

Départ 9h45 site Antinéa Douelle (46)

Inscriptions :

En ligne sur chrono-start.com

A la Brasserie Le Bordeaux situé 15 Bd Léon Gambetta 46000 Cahors le samedi 21 septembre de 9h00 à 19h00

Sur place le dimanche matin sur le site Antinéa à Douelle (46) jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Frais d'engagement :

Randonnée 13 km : 12 € (hors commission pour inscription sur [chrono-start](http://chrono-start.com))

Nota : en cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Licence / certificat médical :

Non demandé car randonnée non chronométrée.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

Chronométrage :

Pas de chronométrage.

Dossard / Bracelet :

Port du bracelet remis lors de l'inscription obligatoire.

Le bracelet doit être présenté pour avoir accès aux ravitaillements.

Ravitaillements : 1 ravitaillement sur le parcours + collation au départ et à l'arrivée

Ecoresponsabilité

L'organisateur des Trandovertes est engagé dans une démarche écoresponsable. Par conséquent:

Aucun gobelet à usage unique ne sera distribué. Pour profiter des boissons lors des ravitaillements les participants doivent emmener leur gobelet.

Des poubelles seront présentes à chaque ravitaillement pour que les participants puissent jeter leurs déchets.

Les participants s'engagent à garder avec eux leurs déchets entre les ravitaillements et à ne rien laisser dans la nature.

Enfin, pour préserver l'environnement, il est interdit de sortir des sentiers balisés. Chaque participant s'engage à rester sur le chemin prévu.

Lot/ récompense

Un lot sera remis à chaque participant à l'inscription.

Sécurité :

Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence.

Une antenne médicale sera présente à l'arrivée.

Un numéro d'appel d'urgence sera fourni à chaque participant.

Responsabilité civile (randonnées) :

L'association est couverte par une Multirisque Association auprès de AXA n° 7534162004.

Conditions générales

Tous les participants **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.

N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.

Apporter assistance à tout participant en situation dangereuse.

Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).

Enfin les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les vols ou dégradations d'affaires personnelles sur le site.

Nota : Les parcours ne permettent pas l'accueil d'athlète en fauteuil.

Annulation des randonnées

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

RGPD

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichier informatique dont les données leur sont accessibles et modifiables.

Sur demande, les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de la course. Par ailleurs, les participants autorisent, à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans sans que cette reproduction puisse avoir un but commercial.

Règlement Randonnée Douce 11 km

Catégories :

Randonnée 11 km : ouvert à partir de Junior (né avant le 31/12/2006).

Baby athlé à Poussins, Benjamins Minimes : randonnée 11 km sous la responsabilité des parents.

Horaire :

Départ 14h30 site Antinéa Douelle (46)

Inscriptions :

En ligne sur chrono-start.com

A la Brasserie Le Bordeaux situé 15 Bd Léon Gambetta 46000 Cahors le samedi 21 septembre de 9h00 à 19h00

Sur place le dimanche matin sur le site Antinéa à Douelle (46) jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Frais d'engagement :

Juniors et au-delà (nés à partir du 01/01/2011) : 10 € (hors commission pour inscription sur chrono-start)

Cadets/Minimes nés avant 31/12/2010 : 5 € (hors commission pour inscription sur chrono-start)

Enfants nés après 01/01/2011 : gratuit

Licence / certificat médical :

Non demandé car randonnée non chronométrée

Chronométrage :

Pas de chronométrage.

Dossard / Bracelet :

Port du bracelet remis lors de l'inscription obligatoire.

Le bracelet doit être présenté pour avoir accès aux ravitaillements.

Parcours :

Entièrement sur la Voie Verte Douelle-Parnac et retour

Ravitaillements : 1 lieu de ravitaillement sur le parcours

Ecoresponsabilité

L'organisateur des Trandovertes est engagé dans une démarche écoresponsable. Par conséquent:

Des poubelles seront présentes à chaque ravitaillement pour que les participants puissent jeter leurs déchets.

Les participants s'engagent à garder avec eux leurs déchets entre les ravitaillements et à ne rien laisser dans la nature.

Enfin, pour préserver l'environnement, il est interdit de sortir des sentiers balisés. Chaque participant s'engage à rester sur le chemin prévu.

Patrimoine : plusieurs sites commentés sur le parcours (Journée du Patrimoine)

Lot/ récompense

Un lot sera remis à chaque participant à l'inscription.

Sécurité :

Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence.

Une antenne médicale sera présente à l'arrivée.

Un numéro d'appel d'urgence sera fourni à chaque participant.

Responsabilité civile (randonnées) :

L'association est couverte par une Multirisque Association auprès de AXA n° 7534162004.

Conditions générales

Tous les participants **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.

N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.

Apporter assistance à tout participant en situation dangereuse.

Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).

Enfin les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les vols ou dégradations d'affaires personnelles sur le site.

Annulation des randonnées

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

RGPD

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichier informatique dont les données leur sont accessibles et modifiables. Sur demande, les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de la course. Par ailleurs, les participants autorisent, à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans sans que cette reproduction puisse avoir un but commercial.

